

## La crise économique et financière : un révélateur et accélérateur de mutations profondes

André Sapir

Président du 19<sup>e</sup> Congrès des Economistes Belges de Langue Française

Professeur d'Economie à l'Université Libre de Bruxelles

Remarque importante. Ce document préliminaire contient à la fois un résumé des contributions des quatre commissions du Congrès et mes propres réflexions que je présenterai en conclusion de ce Congrès et qui n'engagent que moi (du moins à ce stade). Afin de bien distinguer ce qui est résumé de ce qui est réflexions personnelles ces dernières sont en *italiques*.

\*\*\*

*La crise a une origine financière. Il s'agit de bien comprendre ses causes exactes et d'y apporter les remèdes nécessaires. Mais cette crise dépasse de loin la sphère financière car elle a lieu à un moment où nos économies sont confrontées par ailleurs à des défis majeurs qui ne sont pas causés à proprement parler par la crise financière mais dont l'intensité est augmentée par la crise. La crise a donc été, comme c'est souvent le cas, un révélateur de problèmes sous-jacents et un accélérateur de tendances lourdes qui existaient avant la crise. La combinaison de la crise financière et de ces tendances lourdes et non traitées précédemment implique au final que nos économies avancées, y-compris bien évidemment la Belgique, sont particulièrement touchées. Avons-nous les capacités, face à une population vieillissante et à un modèle socio-économique qui a fait ses preuves mais qui nécessite des adaptations importantes, de faire les analyses qui s'imposent et surtout d'en tirer les conséquences nécessaires qui impliquent des choix stratégiques pour notre société?*

Commençons par la réglementation financière.

Comme le soulignent **Georges Hübner** et **Hugues Pirotte** dans leur introduction aux travaux de la Commission sur la régulation financière qu'ils ont co-présidé, l'explosion de la crise bancaire et financière de 2007-2009 a déclenché une montée sans précédent de la pression populaire pour une révision en profondeur du système de supervision et de régulation des marchés financiers. A tous les niveaux, au sein de chaque pays jusqu'au système financier mondial, diverses initiatives de régulation ont été prises avec déjà quelques succès (le processus de Larosière dans l'Union européenne) et quelques échecs (la réforme du modèle d'agence des banques). De larges débats ont eu lieu : devrions-nous mettre la priorité sur la régulation ou la supervision des institutions financières ? Un nouvel acte Glass-Steagall ne devrait-il pas être mis en place ? Ne devrait-on pas interdire certains marchés, ou instruments financiers ou certaines pratiques financières, ou bien réduire leur utilisation? La portée souhaitée des nouvelles réglementations dissuaderait-elle vraiment la pro-cyclicité, la propagation du risque crédit et l'illiquidité du système? Tout cela concourt à s'assurer que l'occurrence du risque systémique, bien que son impact ne puisse être tout simplement évité, pourrait être mieux anticipé et avec de meilleures réponses pour enrayer ses effets.

La contribution de **Mikael Petitjean** (*Bank failures: A critical review of preventive and remedial measures*) commence par présenter une série d'exemples qui montrent comment la prise de risque de la part des acteurs est endogène au processus réglementaire. De ce fait, la réglementation ne doit pas s'attacher à restreindre des situations ou des cas particuliers mais doit d'abord se focaliser sur une priorité majeure, celle de minimiser les coûts sociaux des faillites bancaires. Des règles par trop détaillées et prescriptives ont eu tendance à transférer des risques au comportement normal en risques extrêmes. Mais en opérant de la sorte individuellement, les banques ont rendu moins rares que prévues les manifestations de ces expositions extrêmes, avec pour conséquence une augmentation anormale du risque systémique. Au-delà de mesures réglementaires préventives renforcées, il est nécessaire de disposer, lorsque la crise se manifeste, de stratégies d'intervention et de résolution qui doivent pouvoir être rapidement déclenchées en réduisant ainsi le risque de panique lié à l'incertitude et donc, déterminées à l'avance, c'est-à-dire prévisibles. Malheureusement, les initiatives allant dans ce sens sont nationales tandis que les banques systémiques dont il est surtout question sont clairement transnationales.

La contribution de **Mikael Petitjean** met en lumière finalement une crainte fondamentale : celle du risque systémique. Et comme l'a souligné celui-ci, il existe différentes tentatives de mesurer la contribution des différentes institutions à son existence. **Lauren Duijvestijn** et **Stefan Straetmans** (*Systemic Risk in the EU*) proposent une contribution qui cherche à quantifier les pertes subies durant la crise et à valider leur caractère extrême par rapport aux magnitudes attendues en temps normal pour les mêmes expositions. En particulier, cette étude cherche à mesurer les interdépendances entre les variations de valeur des banques, du marché immobilier et celles des obligations souveraines et de vérifier leur propension à changer au cours du temps. Petite particularité : les auteurs voient le risque systémique dans une globalité qui ne s'arrête pas au monde des institutions financières. Les résultats obtenus montrent que le risque de perte extrême est assez hétérogène entre classes d'actifs et qu'il s'est accru sensiblement durant la crise. La magnitude des dépendances intra-sectorielles domine celle des dépendances intersectorielles. Les pertes extrêmes domestiques sont aussi significativement supérieures aux pertes extrêmes induites au-delà des frontières. La dépendance immobilier-banques augmente en temps de crise même si force est d'avouer que le risque de perte extrême semble avoir déjà été bien présent dans les prix avant la crise par rapport à ce couple-là. Ce n'est pas le cas par exemple du couple banques-dette souveraine dont les dépendances pré-crise apparaissent relativement faibles. Il faut souligner toutefois que l'étude est proposée dans une approche de vérification et de caractérisation de la période écoulée et pas dans l'espoir d'en faire de la prédiction.

**Hugues Bersini, Jonathan Lefèvre et Hugues Pirotte** (*Eclairage sur l'application de la théorie des réseaux à la compréhension du risque de contagion*) s'attardent sur l'abstraction qui peut être faite du système bancaire et financier, au travers de l'application de la théorie des réseaux. Cette théorie est celle qui a permis de modéliser par exemple les problèmes de hubs aériens et d'optimiser ainsi la configuration des vols. Cette idée est basée sur la représentation de phénomènes complexes sous forme d'un réseau où les différentes entités ou nœuds sont en interaction grâce à des connections qui obéissent à des règles définies pour chacun des types de nœuds. Les modèles de réseaux où les connections nombreuses coexistent avec des acteurs stratégiques produisent le plus grand degré de contagion en cas de problème. Cette contribution induit une série d'implications qui peuvent être formulées par rapport à la réglementation prudentielle. Bien qu'ils n'en fassent état directement, une

des implications principales de ce travail est que la supervision financière en Europe doit dépasser les frontières nationales et se placer résolument au niveau transeuropéen.

**Jan De Spiegeleer, Monika Forys et Wim Schoutens** (*Contingent Convertibles : Introduction to a new asset class*) mettent sous la loupe les « CoCos », c'est-à-dire les « contingent convertibles », une forme de dette hybride qui permet une restructuration de cette dette en actions automatiquement lorsque des conditions sont rencontrées, en particulier des conditions liées directement ou indirectement à la possibilité de la banque de faire face ou non à ses obligations. Le but réel est que ces « déclenchements » de conversion puissent arriver le plus rapidement possible avant qu'une vraie crise de liquidité ne s'installe. Autrement dit, la banque se retrouve avec un levier variable où celui-ci diminue en cas de problèmes permettant ainsi de limiter le fardeau des exigences de liquidité. Ainsi cet instrument jouerait le rôle d'amortisseur au niveau « micro » de chaque banque avec comme idéal celui de réduire le risque de propagation des défauts bancaires suite à des problèmes de liquidités au niveau « macro ». Cependant, si les CoCos renforcent vraisemblablement la structure de capital de la banque ils sont sans doute incapables de la protéger d'une crise de liquidités.

Une des conclusions les plus importantes de la contribution de **Mikael Petitjean** touche à la capacité coercitive des pays à mettre en place une collaboration internationale visant à la cohérence des mesures et des actions au-delà des frontières nationales. Dans ce même ordre d'idées, **Georges Hübner et Robert Joliet** (*The added value of a Central Agency of European Debt*) se concentrent à leur tour sur l'idée de création d'une agence européenne pour la dette souveraine émise par l'ensemble de l'Union Monétaire Européenne (UME). Du côté des avantages, il est attendu d'un tel mécanisme qu'il permette de réduire significativement les coûts pour l'ensemble mais également pour les pays émetteurs pris individuellement. Cette possibilité générant un débat certain et relativement passionnel dans lequel il est notamment soutenu que le spread de crédit de cette dette excéderait de toute façon celui des pays au meilleur rating, **Georges Hübner et Robert Joliet** s'attachent à montrer que tous les membres y compris les pays les plus robustes ont intérêt à mettre en place un tel mécanisme.

La cohérence internationale passe éventuellement par des institutions centralisatrices, du moins au sein de la zone euro, comme illustré précédemment mais aussi par l'adoption d'un référentiel commun de mesure, objet de la contribution de **Bruno Colmant** (*Référentiel Comptable et Crise Financière : Réflexions Accessoires*). Sa contribution précise d'emblée que la divulgation d'informations comptables s'accompagne d'une augmentation de la volatilité et du volume de transaction, indiquant un apport informationnel qui semble générer une révision des anticipations des agents. Dans ce contexte, il est donc bon de s'attarder sur l'évolution du référentiel comptable. L'émergence des normes IFRS correspond d'abord à l'adoption d'une philosophie plus anglo-saxonne qui tente de rapprocher la réalité comptable et la réalité de l'évaluation financière ou boursière, ce qui se départit du droit de la preuve ou de l'attestation comptable tels que le préconisait l'approche européenne continentale. Ainsi, tandis que la première regarde l'utilité future des actifs et passifs, la seconde s'occupe principalement d'établir la valeur acquise dans le passé à travers l'étude de l'économie interne de l'entreprise d'après les coûts historiques et la capacité à dégager un flux résiduel après avoir honoré ses engagements. Cette nouvelle approche comptable beaucoup plus basée sur la valeur ajoutée future attendue tend donc à rapprocher la valeur

comptable de la valeur boursière au prix d'une plus grande volatilité due à la réévaluation systématique de celle-ci.

**Bruno Colmant** formule une réponse par rapport aux critiques faites à l'encontre du cadre comptable dans l'après-crise et plus précisément de l'impact de l'introduction des nouvelles normes IFRS et plus particulièrement du principe de l'évaluation à la juste valeur. Il précise tout d'abord que toute crise comporte son lot de chasse aux sorcières. De plus, la comptabilité représente un cadre de référence qui garantit une certaine qualité des informations, rien de plus. Et c'est peut-être ici que le défi est le plus important : que faire de la juste valeur quand le marché n'en n'est pas vraiment un ? C'est un vrai débat. Il défend toutefois le principe en invoquant le fait que la comptabilité ne fait que transcrire l'impact des événements et ne peut se permettre d'impacter la réalité qu'elle est censée mesurer. De plus, le problème est qu'en période d'illiquidité, le problème de valorisation est bien réel et admettre de pouvoir sauter temporairement à un référentiel théorique serait substituer un risque de modèle au risque de marché. Les instruments complexes sont ainsi effectivement très illiquides en cas de sursaut financier. Et l'alternative n'est certainement pas de permettre de repasser au coût historique en espérant montrer un peu moins cette illiquidité. Mais le débat est là et il convient d'affiner la manière dont le principe de juste valeur est appliqué comme par exemple avec un classement des actifs par rapport à leur degré de liquidité.

\*\*\*

Le point commun de toutes ces réflexions réside dans le constat que les outils et politiques économiques à mettre en œuvre dans un contexte de crise de système sont nécessairement complexes, et nécessitent pour être efficaces de combiner un caractère coercitif avec un caractère volontaire dans leur application. La panacée miracle n'existe pas sans un environnement adapté car, comme l'a dit un négociateur politique, « on peut mener un cheval à l'eau mais on ne peut pas le forcer à boire » : l'évolution de la régulation financière devra nécessairement passer par un assainissement des mentalités sur les marchés et de leur fonctionnement. Dans le cas contraire, il est à craindre qu'une fois de plus la bonne volonté et l'ingénierie réglementaire se heurteront à une mauvaise foi et une ingénierie de marché plus proactives, et donc avec à nouveau une longueur d'avance.

*Ceci dit il est clair que la régulation financière n'est pas seule à être responsable de crise financière que nous traversons. Le fait qu'au sein de l'Union européenne, où les règles prudentielles sont (en principe) identiques, la crise ait causé des ravages très différents dans différents pays suggère que les superviseurs nationaux ont une large responsabilité. En Belgique, où les banques ont été particulièrement touchées, ce constat a conduit au transfert de compétence en matière de supervision des banques de la Commission bancaire vers la Banque nationale. L'histoire nous dira si ce transfert s'est accompagné de mesures suffisantes que pour assurer la santé de notre système bancaire.*

\*\*\*

*Revenons aux défis qui étaient présents avant la crise financière et que cette dernière a rendu à la fois plus urgents et plus difficiles à résoudre. Mis à part les problèmes de changement climatique qui ont sans doute bénéficiés de la crise grâce au ralentissement de la production mondiale et des émissions de gaz de serre, ces deux défis sont d'une part la globalisation et*

*ses conséquences, et en premier lieu le déplacement du centre de gravité économique de l'Atlantique vers le Pacifique et des pays industrialisés vers les pays émergents et tout ce que cela signifie, phénomène qui s'est accéléré durant la crise financière qui a durement touchés le vieux centre de gravité de l'économie mondiale. Et d'autre part la soutenabilité de notre système d'Etat providence face au vieillissement de nos populations et à l'accélération des mutations industrielles qui tous deux pèsent sur les finances publiques, lesquelles ont été touchées de plein fouet par la crise financière.*

### La crise et les pays émergents et en développement

- La crise a renforcé une tendance qui se manifestait déjà depuis 15-20 ans auparavant : convergence entre pays industrialisés d'une part et pays émergents et en développement de l'autre, et divergence entre pays émergents et en développement, en particulier en Afrique du Nord et sub-saharienne.
- Durant les dernières décennies, l'inégalité internationale inter-pays (où le poids relatif d'un pays est proportionnel à sa population) a significativement diminué en raison principalement de la croissance économique rapide et soutenue des pays dits émergents, en particulier la Chine et l'Inde. L'inégalité intra-pays, quant à elle, n'a guère évolué entre la sortie de la seconde guerre mondiale et les années 1980. Depuis, on assiste à un mouvement lent mais progressif de reprise de ce type d'inégalité. A l'heure actuelle, notamment en raison de la crise économique et financière, l'inversion de tendance est devenue très nette et en voie d'accélération. Par contre, la crise a entraîné une poursuite du mouvement de convergence inter-pays car les pays émergents ont maintenu leur croissance en dépit des perturbations survenues au plan mondial.
- La préoccupation accrue des pays développés et des agences d'aide internationale pour les aspects de bonne gouvernance implique que les pays émergents et les pays les plus dynamiques de l'hémisphère Sud bénéficient davantage des transferts d'aide. Pour sortir de cette situation, il est important que les donateurs adoptent une approche active d'amélioration de la gouvernance locale à l'occasion des flux d'aide, ce qui implique une réactivation des mécanismes de conditionnalité ex post à l'endroit des pays pauvres relativement mal gouvernés.
- Non seulement l'aide internationale mais aussi les flux de commerce tendent à se diriger principalement vers les pays les mieux gouvernés de l'hémisphère Sud. Sur les deux plans, la Chine constitue cependant une exception. Ainsi, ce pays n'évite pas de faire du commerce avec les pays les moins bien gouvernés d'Afrique.
- L'intérêt des pays émergents est de s'appuyer sur un système de commerce mondial dynamique. De manière paradoxale, les restrictions sur les exportations pratiquées de manière grandissante par ces pays constituent une menace sérieuse au renforcement des institutions qui sous-tendent ce système si important pour la poursuite de leur croissance.
- Par ailleurs, les restrictions aux importations en provenance de pays en voie de développement pour des raisons d'hygiène sanitaire risquent de compromettre des exportations de produits alimentaires qui sont une source importante de croissance pour

certains pays pauvres, en particulier en Afrique sub-saharienne. En Asie, par contre, de telles restrictions semblent avoir un effet stimulant plutôt qu' handicapant.

- A part l'Afrique sub-saharienne, le Moyen-Orient est une autre région du monde menacée de marginalisation. A la base de ses performances décevantes, il y a l'existence de régimes politiques autoritaires et préoccupés d'exercer le leadership du monde arabe. Les tensions entre pays qui en résultent ont pour effet de freiner les efforts d'intégration économique régionale qui seraient pourtant générateurs de croissance. A leur tour, les tensions politiques sont exacerbées par le manque d'intégration. On peut espérer que la vague de démocratisation déclenchée par le « printemps arabe » brise ce cercle vicieux en lui substituant un processus vertueux d'intégration politique et économique croissante à l'image de ce qui s'est passé en Europe après la seconde guerre mondiale.

### La crise et les finances publiques

*La crise a rendu plus problématique la soutenabilité de nos finances publiques qui était déjà fragilisées avant la crise par une dette élevée et le vieillissement de la population avec ses conséquences en termes de pension et de dépenses de soins de santé. Elle nécessite donc un effort d'assainissement qui doit viser non seulement le solde budgétaire mais une meilleure efficacité des dépenses et des recettes.*

#### *Réduction du solde budgétaire*

**Savage** et **Denil** (*Stabilisation et sortie de crise en contexte de fédéralisme budgétaire*) montrent que depuis la fin des années 90, la Belgique a suivi une tendance à la détérioration structurelle et sous-jacente des finances publiques (primaires). La période 2007-2010 a vu une nette détérioration du solde primaire global (> 4% du PIB) qui s'explique pour un peu plus de 60% (-2,6% de PIB) par des influences non-discretionnaires défavorables mais aussi pour plus du tiers restant par des impulsions expansives (-1,6% de PIB). L'Entité II (les Communautés et Régions et les Pouvoirs locaux) participe à cette tendance lourde expansive et ce tant en matière de recettes propres qu'en matière de dépenses primaires. Le début de resserrement restrictif en 2010, avec 0,5% de PIB environ au niveau global consolidé, ne peut être considéré que comme une première étape vers un retour à l'équilibre structurel. Dans une perspective de plus long terme, soit à l'horizon 2015-2016, période autour de laquelle le PIB effectif devrait avoir rejoint le PIB potentiel, les estimations du coût de la crise aboutissent à une perte permanente de PIB potentiel de l'ordre de 5% et à un coût budgétaire associé non réversible de 2,5% de PIB environ.

La contribution de **Maud Nautet** et **Luc Van Meensel** (*Incidence économique de la dette publique*) montre la crise financière a été accompagnée d'une augmentation marquée des niveaux de dette publique, qui dans certains pays soulève un risque de solvabilité. Il est aisé de sous-estimer dans ce contexte, les coûts liés au vieillissement et pourtant, ils vont venir aggraver le problème de soutenabilité des finances publiques. Vu l'ampleur de l'ajustement nécessaire dans la plupart des pays avancés, des mesures qui permettent d'augmenter les recettes seront probablement aussi indispensables. À court terme, les effets de la consolidation pourraient causer un ralentissement de l'activité économique. À long terme, cependant, le rééquilibrage budgétaire sera certainement bénéfique. À l'heure actuelle,

certains pays ont déjà pris des mesures de consolidation, tandis que d'autres pays – dont la Belgique – doivent encore mettre en place une grande partie de ces mesures.

#### *Plus d'efficacité du côté des dépenses*

- La contribution de **Lefevbre, Perelman et Pestiau** (*Le futur des politiques sociales belges dans un contexte européen*) présente une mesure multidimensionnelle de la performance des Etats providences de l'Union européenne qu'ils utilisent pour appréhender la performance de la Belgique et de ses composantes régionales. Dans l'ensemble de l'UE-27, la Belgique se classe en 11ème ou 15ème place selon la mesure utilisée. La Wallonie est nettement moins bien classée que la Flandre. Celle-ci semble avoir l'Etat providence le plus performant, tandis que la Wallonie se classe parmi les derniers. En outre, la Flandre semble avoir amélioré sa situation, tandis que la Wallonie stagne en fin de peloton.

#### *Une taxation plus incitative*

- La taxation du secteur financier est une des pistes envisagées dans plusieurs pays pour contribuer à l'ajustement fiscal rendu nécessaire par la crise. **Chisari, Antonio Estache et Gaëtan Nicodème** (*Taxation du secteur financier: revenu, efficience et équité*) simulent ses effets avec un modèle d'équilibre général pour la Belgique à 5 périodes et 15 secteurs. Deux types de taxe sont considérés : une taxe à la valeur ajoutée (proxy pour la version FAT de la taxe qui taxerait les profits nets) et une taxe en cascade (comme proxy de la FTT présentée par la Commission européenne). Sans mobilité du capital, les 2 types ont un effet négatif sur le PIB, l'emploi et le commerce international, à plus long terme, les salaires s'ajustent à la baisse. Tous les secteurs (et pas seulement le secteur financier) sont pénalisés par les 2 types de taxe. Avec un peu de mobilité du capital, les effets de la TVA sur le PIB sont similaires au cas sans mobilité.
- **Quinet** (*Le futur des politiques de transport en Europe*). On se trouve donc peut-être à un moment charnière pour la politique des transports. On était jusqu'à maintenant et on est encore dans une phase où les politiques publiques étaient essentiellement tournées vers l'offre (infrastructures et la réglementation des véhicules). En revanche les orientations de la demande jouent un rôle tout à fait mineur. Et la politique d'offre a montré ses limites vis-à-vis des défis que rencontre actuellement le secteur en termes de congestion et d'environnement. Il y a à cela plusieurs raisons : la réticence des parties prenantes à toute réforme des taxes et tarifs ; les imperfections des moyens techniques pour cibler les effets externes ; le morcellement des pouvoirs en matière de taxation, est défavorable à une action cohérente. Ceci occasionne une perte d'efficacité importante : la congestion persiste ; les usagers ne sont pas incités à utiliser les moyens de transports les plus socialement efficaces. Les politiques d'offre sont coûteuses pour les pouvoirs publics. Mais on peut penser que cette situation va changer sous l'influence de plusieurs facteurs. Plusieurs expériences de taxation incitative ont rencontré un certain succès dans l'opinion. La politique de l'UE en faveur de l'environnement commence à se traduire dans les décisions de taxes et tarifs ; des possibilités de sophistication à la fois dans l'information aux usagers et dans le ciblage des effets externes, avec synergie entre ces deux orientations, dans le cadre d'un développement de l'info-structure permettant une meilleure gestion des

infrastructures et de celle des services. Risque : il faut que les autorités publiques utilisent aient le courage de solutions qui heurteront beaucoup de sensibilités et d'intérêt, notamment pour le réchauffement planétaire

### La crise et les mutations industrielles

- La tendance à la désindustrialisation en Belgique continue. En particulier dans le secteur du textile et celui de l'acier, l'emploi diminue fortement. Par contre le secteur de la chimie a connu une forte croissance récemment. La crise a renforcé ces tendances mais a aussi entraîné une forte croissance de la productivité dans ces secteurs.
- Les entreprises multinationales (EMNs) en Belgique quittent plus fréquemment le pays que les entreprises domestiques. Les EMNs ont créé plus d'emploi avant la crise mais ont aussi plus fortement diminué l'emploi Durant la crise que les entreprises domestiques.
- Lorsque les EMNs restructurent, la proximité joue un rôle important. Elles ont en effet tendance à réduire plus fortement l'emploi dans les filiales qui sont les plus distantes de la direction générale de la firme.
- Le vieillissement de l'emploi en Belgique contribue sans doute de manière négative sur les restructurations industrielles à travers son impact négatif sur la productivité.
- Les restructurations industrielles vont de pair avec les délocalisations en dehors du pays. En Belgique, les délocalisations ne semblent pas entraîner une diminution de l'emploi industriel. Cependant il coïncide avec une transformation du niveau de qualification de l'emploi, avec une baisse de l'emploi peu qualifié.

\*\*\*

*Avec la crise financière et son prolongement, la crise de la dette souveraine, l'attention des décideurs publics est presque entièrement concentrée sur le court terme. Bien que cela soit compréhensible il s'agit d'une grave erreur car la crise actuelle n'est que le révélateur et l'accélérateur d'une crise plus profonde qui traduit une mutation profonde de nos économies sous l'effet de plusieurs changements, dont principalement mais pas uniquement la globalisation et les changements démographiques, mais aussi les changements climatiques.*

\*\*\*

*L'histoire dira sans doute de la période que nous vivons actuellement qu'elle fut celle où nos sociétés européennes, dont la société belge bien entendu, ont été confrontées au télescopage entre le temps long et le temps court.*

*Aux Trente glorieuses de l'après-guerre durant lesquelles la plupart des pays européens comme la Belgique avaient réussi à mettre en place un modèle socio-économique générateur de croissance, de stabilité et de progrès social a succédé depuis la fin des années '70 une autre période de 30 ans pendant laquelle nos économies ont été confrontées à des mutations profondes qui n'ont été que partiellement reflétées par des changements de notre modèle*

*socio-économique. Le résultat en a été que bien avant la crise qui nous frappe depuis 2008 nous devons faire face à des défis (liés à la globalisation, aux changements démographiques et aux changements climatiques) auxquels nous étions loin de répondre de manière convaincante. La crise a été le révélateur de ces problèmes mais aussi un accélérateur et un multiplicateur de leur acuité. En même temps la crise a diminué la marge de manœuvre dont nos dirigeants et nos sociétés disposent. Au total, par conséquent, le chemin dont nous disposons pour sortir nos sociétés de ce télescopage entre temps long et temps court et faire en sorte que cette crise ne soit pas le tournant vers le déclin et une longue période de croissance faible, d'instabilité économique et de détérioration sociale est devenu extrêmement étroit. Il est de notre responsabilité d'économistes de montrer par nos analyses quels sont les défis et les choix auxquels notre société est confrontée. Il est de la responsabilité de nos politiques d'écouter ces analyses, d'en tirer les conséquences et de proposer à nos citoyens des solutions qui dépassent le temps court mais peuvent nous projeter à nouveau dans un temps long fait de croissance, de stabilité et de progrès social.*

*\*\*\**

*Lieu d'échanges traditionnel entre économistes belges non seulement francophones mais aussi de plus néerlandophones en provenance du monde académique, des services publics, des organisations syndicales et patronales, des entreprises, etc., le congrès, organisé tous les deux ans, a pour objectif d'interpeller les décideurs publics et privés. C'est l'occasion pour les économistes de partager avec l'opinion publique et les décideurs leurs analyses, d'expliquer que nous vivons désormais dans un monde fort différent que celui auquel nous nous étions habitués et que la qualité de vie de nos enfants dépend des choix que nous ferons aujourd'hui.*